



**Procès-verbal du Bureau Syndical
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue
Jeudi 23 février 2023**

Lieu : Mairie de Grand Combe Chateleu

Date de la convocation : 14 février 2023

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCI en exercice : 8

Membres présents :

1

Membres présents :

5

Nombre de suffrage exprimés

6

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à seize heures, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Grand Combe Chateleu, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x
	Béatrix LOIZON	Excusée
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	Excusé
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	x
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	x
CC Portes du Haut Doubs		
CC Val de Morteau	Jean Pierre FRIGO	x
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	x
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	Excusé
CC Plateau de Frasne et Val du Drugeon	Christian VALLET	x
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	Excusé

Secrétaire de séance : Christian VALLET

1. Rencontre avec le Président de la Fédération de pêche du Doubs de 16h à 17h.....2
 - A. Information mutuelle, remontées d'informations de terrain en cas d'impacts/pollutions des milieux aquatiques, tensions identifiées avec le monde de la pêche sur des projets portés par l'EPAGE par exemple.2
 - B. Actions de connaissance des milieux aquatiques (suivis biologiques, thermiques) qui fait quoi et comment.2
 - C. Participation éventuelle du monde de la pêche aux actions portées par l'EPAGE (ex : étude sur le Doubs à laquelle la fédé a participé et/ou participation aux évaluations après travaux)3
 - D. Gestion des baux de pêche sur les propriétés de l'EPAGE.....3
 - E. Actions de sensibilisation du public3
2. Approbation PV du 18 janvier 2023.....3
3. Préparation BP 2023.....4
 - A. Budget général.....4
 - B. Budget annexe LIFE RestituO5

4. Analyse des offres.....	6
A. Life Climat : AMO travaux de la tourbière de la Cluse et Mijoux	6
B. Life Climat : AMO travaux sur le grand marais d'Arc-sous-Cicon Phase 2.....	7
C. N2000 : Mise à jour et homogénéisation de la cartographie des habitats naturels de la vallée du Drugeon.....	7
D. Validation offre pour la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration du Doubs à Arçon.	8
5. Demandes de subvention Natura 2000 Drugeon Haut-Doubs : complément à l'animation 2023 et suivis/études 2023.....	8
A. Complément à l'animation Natura 2000 2023 :.....	8
B. Suivis/Etudes Natura 2000 2023.....	9
6. Point sur la réflexion engagée par les collectivités Franco-suissees du secteur des Brenets sur l'assèchement récurrent des bassins du Doubs.....	10
7. Validation des conventions de surveillance des ouvrages hydrauliques de Vuillafans, Ornans et Quingey avec les communes concernées.....	11
8. Etude lac Saint-Point : convention de mandat avec le PNR HJ pour réalisation de la Bathymétrie haute-résolution.....	12
9. Stage « inventaire des tourbières du bassin du Drugeon » : convention de partenariat avec le CEN Franche-Comté pour l'accueil d'un stagiaire	12

1. Rencontre avec le Président de la Fédération de pêche du Doubs de 16h à 17h

Monsieur le Président accueille Philippe GROSSO Président et Christian ROSSIGNON, directeur de la Fédération de pêche du Doubs. Cette rencontre a pour objet d'échanger sur nos champs d'activité respectifs et le travail partenarial existant ou à développer, notamment la circulation d'informations lors d'atteintes constatées aux milieux aquatiques.

A. Information mutuelle, remontées d'informations de terrain en cas d'impacts/pollutions des milieux aquatiques, tensions identifiées avec le monde de la pêche sur des projets portés par l'EPAGE par exemple.

Le SMMAHD avait mis en place en lien avec la fédération de pêche un dispositif afin que les constats de pollution (liés à l'assainissement notamment) faits par les pêcheurs puissent être remontés rapidement aux collectivités responsables afin de traiter le plus rapidement possible les situations. Ce dispositif n'a pas été reconduit, mais il est envisageable de le remettre en place (distribution avec les cartes de pêche).

B. Actions de connaissance des milieux aquatiques (suivis biologiques, thermiques) qui fait quoi et comment.

La fédération assure un suivi piscicole de 43 stations (pêche électrique) dont 13 réalisées tous les ans + 30 stations avec un suivi tous les 3 ans. De plus la fédération de pêche intervient régulièrement dans les projets portés par l'EPAGE, notamment pour effectuer des inventaires piscicoles préalables ou post travaux et également pour effectuer des pêches de sauvetage avant travaux. Monsieur le Président demande s'il est envisageable que les élus puissent se rendre sur une opération de ce type. Les dates étant déjà fixés sur certaines stations elles seront communiquées aux élus.

La fédération de pêche, l'EPAGE et plusieurs autres acteurs effectuent des suivis thermiques (76 sites) dans les cours d'eau, mais les données sont peu traitées ou mal valorisées. Une réflexion avec le Département du Doubs et l'Agence de l'Eau est en cours pour que l'ensemble des données soit « bancarisé » par la fédération de pêche et, par la suite, publié sur le site de l'observatoire de l'eau du Département.

C. Participation éventuelle du monde de la pêche aux actions portées par l'EPAGE (ex : étude sur le Doubs à laquelle la fédé a participé et/ou participation aux évaluations après travaux)

La fédération de pêche est intervenue ponctuellement par le passé pour apporter son soutien financier à des actions portées par le SMIX Loue ou l'EPAGE (étude du Doubs à 'aval de Pontarlier en particulier).

D. Gestion des baux de pêche sur les propriétés de l'EPAGE

L'EPAGE dispose de terrains en bordure de cours d'eau (notamment sur la Loue et le Drugeon).

Le morcellement actuel des gestionnaires halieutiques (AAPPMA, associations communales, privés à vocation commerciale ou non...) constitue un frein au développement du loisir pêche, tout comme à la rationalisation de la gestion piscicole et des milieux aquatiques en général.

Ainsi, dans l'optique d'une gestion lisible et cohérente de la pratique halieutique l'EPAGE pourrait céder ses droits de pêche à la fédération sous certaines conditions (conservation pleine et entière des accès et jouissance des terrains pour ses interventions...).

E. Actions de sensibilisation du public

La fédération de pêche intervient régulièrement auprès du grand public et plus récemment auprès des scolaires pour effectuer des actions de sensibilisation aux milieux aquatiques.

Dans le cadre du contrat de bassin haut Doubs loue 2022-2024, la fédération co-anime avec le CPIE des actions à destination des scolaires. La fédération de pêche et les AAPPMA animent également des « ateliers pêches Nature » sur demande.

Monsieur Philippe GROSSO confirme son souhait de mettre à jour la convention cadre de partenariat avec l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue.

2. Approbation PV du 18 janvier 2023

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au procès-verbal du Bureau syndical du 18 janvier dernier.

Délibération : BS-2023-06 : Aucune n'étant formulée, le procès-verbal du bureau syndical du 18 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

3. Préparation BP 2023

A. Budget général

Le projet de budget général s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 2 690 099.94 € dont 621 928.35 € de virement à la section d'investissement. La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 726 652.53 €.

Section	Fonctionnement		
Étiquettes de lignes	BP 2022 dont nvx crédits	Somme de Réalisé 2022	Somme de BP 2023
Dépenses	2 453 227.49 €	1 540 679.03 €	2 690 099.94 €
011 - Charges à caractères général	15 916.00 €	13 290.90 €	0.00 €
012 - Charges de personnel	1 003 967.20 €	395 545.64 €	954 194.59 €
022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	918 010.58 €	798 791.29 €	934 312.00 €
023 - Dépenses imprévues de fonctionnement	8 713.40 €		0.00 €
023 - virement à la section d'investissement	154 645.00 €		621 928.35 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 941.21 €	82 727.21 €	85 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	243 162.85 €	240 857.47 €	87 702.00 €
66 - Charges financières	14 660.65 €	9 466.52 €	6 963.00 €
68 - Dotations aux provisions	210.60 €		0.00 €
Recette	2 528 227.49 €	2 039 168.80 €	2 690 099.94 €
002 - Excédent fonctionnement antérieur reporté	332 590.54 €	332 590.54 €	484 041.24 €
013 - Atténuation de charges	3 000.00 €	27 978.31 €	15 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 291.00 €	39 167.00 €	45 000.00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	146 719.00 €	123 951.88 €	90 155.00 €
74 - Subventions d'exploitation	1 987 813.95 €	1 495 699.05 €	1 859 332.70 €
75 - Autres produits de gestion courante	2.00 €	1.71 €	196 571.00 €
77 - Produits exceptionnels	18 811.00 €	18 810.83 €	0.00 €
78 - Reprise sur amortissements et provisions		969.48 €	0.00 €
Total général	4 981 454.98 €	3 579 847.83 €	5 380 199.88 €

Section	Investissement		
Étiquettes de lignes	BP 2022 dont nvx crédits	Somme de Réalisé 2022	Somme de BP 2023
Dépenses	2 668 967.52 €	1 874 827.99 €	1 726 552.33 €
001 - Excédent ou déficit Investissement antérieur reporté			160 190.13 €
020 - Dépenses imprévues d'investissement	20 000.00 €		0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 291.00 €	39 167.00 €	45 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	70 000.00 €		0.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 321 781.43 €	1 321 781.43 €	22 340.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	335 925.20 €	143 886.18 €	270 770.40 €
21 - Immobilisations corporelles	105 206.00 €	60 655.96 €	102 196.00 €
21 - Immobilisations corporelles			72 247.00 €
23 - Immobilisations en cours	724 901.33 €	293 539.65 €	1 017 914.00 €
4581 - Opération sous mandat - Dépenses	51 862.56 €	15 797.77 €	35 887.80 €
Recette	2 668 967.52 €	1 714 637.86 €	1 726 552.33 €
001 - Excédent ou déficit Investissement antérieur reporté	887 227.18 €	887 227.18 €	0.00 €
021 - virement de la section fonctionnement	154 645.00 €		621 928.35 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 941.21 €	82 727.21 €	85 000.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	30 334.00 €	28 801.96 €	136 448.53 €
13 - Subventions d'investissement	1 459 918.03 €	708 855.95 €	847 284.65 €
4582 - Opération sous mandat - Recettes	42 902.10 €	7 025.56 €	35 890.80 €
Total général	5 337 935.04 €	3 589 465.85 €	3 453 104.66 €

Le montant des cotisations globales Département + EPCI serait identique à 2022, à savoir 1 017 028 €, néanmoins, le ratio besoin de financement en fonctionnement / besoin de financement en investissement a nettement évolué par rapport à 2022, en lien avec l'excédent de fonctionnement constaté en 2022 et le retour à une année « normale » d'investissements.

Monsieur Olivier BILLOT, Vice-Président en charge des finances indique qu'il apparaît important d'avoir une réflexion concernant la répartition des contributions du Département et des EPCI.

Pour rappel, les statuts sont rédigés de la manière suivante :

« *Participation du Département :*

- *La participation globale du Département s'élève à 60 % des dépenses d'investissement du Syndicat, hors volet prévention des inondations et à 40 % de ses dépenses de fonctionnement, ramenées au prorata de la population DGF de la part du bassin versant du Doubs, soit 94.4 %.*

Participation des EPCI membres :

- *Pour l'EPCI du Jura : 5.6 % des Dépenses d'investissement et de fonctionnement (ce pourcentage correspondant à la Population DGF prise en compte pour l'EPCI divisée par la Population DGF totale du syndicat, voir tableau ci-dessous).*
- *Pour les EPCI du Doubs, leur participation globale s'élève à 40 % des dépenses d'investissement et 60 % des dépenses de fonctionnement des 94.4 % mentionnés à l'alinéa relatif à la participation du Département.*

Le montant de la participation de chaque EPCI est déterminé en fonction des critères suivants :

- o *80 % de la participation est répartie en fonction de la population DGF de chaque EPCI du Doubs rapportée à la surface de l'EPCI comprise dans le bassin versant*
- o *20 % de la participation est réparti en fonction du potentiel fiscal par habitant de chaque EPCI »*

Au regard des statuts si la volonté est de conserver un niveau de cotisations globales (EPCI + Département) constant, il y aura mécaniquement des hausses ou des baisses de la part EPCI ou de la part Département si le ratio investissement/fonctionnement change.

Monsieur Christian VALLET souligne qu'au niveau des contributions pour les EPCI, il est préférable que celles-ci restent identiques dans la mesure du possible, notamment pour éviter de trop faire le « yoyo » avec la taxe GEMAPI, cela pourrait engendrer des interrogations des contribuables.

Les membres du bureau s'accordent sur le fait qu'effectivement il serait souhaitable que le montant des cotisations des EPCI reste stable, à minima sur la base du montant de 2022 qui a servi à calculer le montant des taxes GEMAPI.

Compte tenu de la part d'investissement qui remonte à la hausse en 2023, le montant de la cotisation du Département (qui participe à hauteur de 60 % en investissement) va mécaniquement remonter.

B. Budget annexe LIFE RestituO

Le projet de budget annexe LIFE Climat RestituO est présenté ci-dessous. Compte tenu de l'acompte significatif versé en début de programme par l'Union européenne (189 k€ pour la part EPAGE), et des versements à venir pour l'année 2023, la section de fonctionnement sera excédentaire en 2024. Au fur et à mesure des travaux (et du décalage de versement du FCTVA) cet excédent va diminuer.

L'autofinancement moyen annuel sur la durée du programme est de 35 k€. Il est proposé de verser ce montant (issu du budget général) tous les ans comme pour le précédent programme LIFE.

Étiquettes de lignes	Somme de Budget 2023
Fonctionnement	1 207 371.00 €
Dépenses	515 695.00 €
023 - virement à la section d'investissement	473 712.00 €
011 - Charges à caractères général	28 500.00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	4 000.00 €
6068 - Autres matières et fournitures	
6156 - Maintenance	
6188 - Autres frais divers	
6251 - Voyages et déplacements	3 000.00 €
62871 - Remboursement à la collectivité de rattachement	3 000.00 €
617 - Contrats de prestations de services	17 000.00 €
6138 - Contrats de prestations de services	1 500.00 €
012 - Charges de personnel	13 483.00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	13 483.00 €
Recettes	691 676.00 €
74 - Subventions d'exploitation	656 676.00 €
747888 - Autres	656 676.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	35 000.00 €
75822 - Prise en charge du déficit du BA à caractère administrati	35 000.00 €
Investissement	967 424.00 €
Dépenses	483 712.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	152 162.00 €
2031 - Frais d'études	152 162.00 €
2033 - Frais d'insertion	
21 - Immobilisations corporelles	271 550.00 €
2118 - Autres terrains	2 000.00 €
21728 - Autres agencements et aménagements de terrains	228 000.00 €
(vide)	24 000.00 €
21828 -Autres Matériel de transport	17 550.00 €
4581 - Opération sous mandat - Dépenses	60 000.00 €
Recettes	483 712.00 €
021 - virement de la section fonctionnement	473 712.00 €
021 - virement de la section fonctionnement	473 712.00 €
4582 - Opération sous mandat - Recettes	10 000.00 €
458201 - Opération sous mandat N°01 - Recettes	10 000.00 €

4. Analyse des offres

A. Life Climat : AMO travaux de la tourbière de la Cluse et Mijoux

Suite à la mission de définition des potentialités de restauration hydrologique de la tourbière du Frambourg (La Cluse et Mijoux), achevée fin 2019, une première phase de travaux de réhabilitation de la tourbière a été réalisée dans la zone centrale de la tourbière, durant le programme européen Life tourbière, en 2020.

Il convient aujourd'hui, dans le cadre du Life Climat, de préparer tous les éléments techniques détaillés qui permettront de mettre en œuvre le chantier de restauration de tout le reste de la tourbière.

La présente mission a donc pour objet une assistance technique à l'élaboration technique et au suivi de la mise en œuvre des aménagements et ouvrages permettant une restauration du complexe tourbeux qui devrait démarrer en fin d'année 2023.

Une seule offre a été rendue par le bureau d'étude Y.Pottier, pour un montant de 27 158€HT €. L'offre est techniquement et financièrement valable.

Délibération N°BS-2023-07 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide l'offre du Bureau d'étude Y.Pottier pour un montant de 27 158.00 € HT
- Autorise le Président à engager celle-ci et tout document permettant l'engagement de cette mission.

B. Life Climat : AMO travaux sur le grand marais d'Arc-sous-Cicon Phase 2

La tourbière du Grand-marais est l'une des 4 entités composant l'Espace Naturel Sensible des tourbières et zones humides d'Arc-sous-Cicon. Il s'agit d'une tourbière de pente située au nord-est de la commune d'Arc-sous-Cicon.

Le site est profondément dégradé et aujourd'hui embuissonné. Les causes semblent multiples mais sont pour la plupart dues au drainage du site, mis en œuvre pour l'exploitation de la tourbe, la recherche de pâtures, la plantation d'épicéas et aux modifications topographiques importantes qui ont accéléré ce drainage.

Des travaux de restauration hydro-écologiques ont été réalisés sur le secteur sud de la tourbière en 2020 ; ils ont permis de remettre en eau une partie du système asséché par le drainage et l'exploitation de tourbe.

L'objet de la prestation est de fournir au maître d'ouvrage les potentialités de restauration de la tourbière en continuité avec les précédents travaux.

Une seule offre a été rendue par le bureau d'étude Y.Pottier, pour un montant de 18097 € HT. L'offre est techniquement et financièrement valable.

Délibération N°BS-2023-08 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide l'offre du bureau d'étude Y.Pottier pour un montant de 18 097€ HT
- Autorise le Président à engager celle-ci et tout document permettant l'engagement de cette mission.

C. N2000 : Mise à jour et homogénéisation de la cartographie des habitats naturels de la vallée du Drugeon

L'objet de la consultation est le suivant :

- Actualiser la cartographie des habitats naturels et analyser l'évolution des habitats entre l'ancienne et la nouvelle cartographie. Secteur ciblé : les prairies agricoles et zones humides en périphérie
 - Tranche ferme : 1311 ha
 - Tranche optionnelle 1 : 110 ha
- Homogénéiser les données phytosociologiques mises à jour en 2019 par le bureau d'études Guinchard pour que le maître d'ouvrage ait une couche cartographique exploitable : Tranche optionnelle 2

Montant subventionné à 100% : 50 000 €

Un seul candidat a déposé une offre : Ecologie & Botanique, Romain Blanchard, micro-entreprise basée à Gray en Haute-Saône pour un montant de 77 400 € TTC

L'offre de Romain Blanchard est particulièrement qualitative avec un nombre de jour de travail prévu pour le terrain et le rapport relativement élevé. Par conséquent, la première offre (tranche ferme + tranches optionnelles 1 et 2) était au-dessus du budget prévu.

Après négociation, une deuxième offre pour la tranche ferme uniquement a été faite par Romain Blanchard au prix de 56 940 € TTC, ce qui reste au-dessus du budget prévu.

Sachant que la convention financière se termine en juin 2024 et ne permet pas un report de l'étude à l'année prochaine, et que la prestation proposée par Romain Blanchard est particulièrement qualitative, il

serait intéressant de retenir cette offre, qui appellerait toutefois un autofinancement de 6 940 € de l'EPAGE (équivalent à un financement à 88%).

Délibération N°BS-2023-09 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide l'offre du Bureau d'étude Ecologie & Botanique, Romain Blanchard, pour un montant de 56 940 € TTC
- Autorise le Président à engager celle-ci et tout document permettant l'engagement de cette mission.

D. Validation offre pour la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration du Doubs à Arçon.

L'objet de la consultation est la réalisation la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du d'une première tranche de travaux du programme d'aménagement du Doubs – de la confluence de Dugeon à Arçon.

Le marché est décomposé en deux tranches :

- Une première phase comprenant la phase AVP, PRO et la phase DLE
- Une seconde phase qui sera affermée à l'issue des négociations foncières et de l'achèvement des procédures règlementaires.

Une seule offre a été déposée par le Bureau d'Etude Artélia.

Une négociation a été entamée avec le bureau d'étude pour préciser certains points techniques (linéaire et délais) et financiers.

Après négociation le montant final retenu est 76 875 € H.T.

Délibération N°BS-2023-10 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide l'offre du Bureau d'étude Artélia pour un montant de 76 875 € HT
- Autorise le Président à engager celle-ci et tout document permettant l'engagement de cette mission

5. Demandes de subvention Natura 2000 Dugeon Haut-Doubs : complément à l'animation 2023 et suivis/études 2023

A. Complément à l'animation Natura 2000 2023 :

Sur les 2 années 2022 et 2023, un financement pour ½ ETP supplémentaire a été attribué à l'EPAGE pour l'animation Natura 2000, plus particulièrement pour la réalisation de missions en lien avec l'agro-environnement.

Malgré 2 phases de recrutement, ce poste, partagé avec un mi-temps foncier, n'a pas été pourvu. Il a été convenu avec la DDT et la Région de reporter l'aide financière non consommée en 2022 sur l'année 2023 et ainsi créer un poste à temps plein sur l'animation Natura 2000 pour 1 an.

Il convient donc de faire une demande de modification du dossier de subvention de l'animation 2023 en rajoutant ce ½ ETP.

Montant de la subventionnée modifiée demandée = 105 731,55 €.

						Dépenses HT	TVA éligible	Dépenses cofinancées au FEADER
1. Prestations de service – Frais de sous-traitance :								
Lettre d'information Natura 2000						1 740,00	174,00	1 914,00
Sous-total 1.						1 740,00	174,00	1 914,00
2. Dépenses de rémunération :								
	h/j	h	coût/h	jours	coût/j			
Chargée de mission 1 (Camille Barbaz)	7	1207	27,16	172,43	190,09	32 776,22	0,00	32 776,22
Chargée de mission 2 (Geneviève Magnon)	7	105	40,82	15,00	285,72	4 285,78	0,00	4 285,78
Chargé de mission 3 (à recruter)	7	1607	27,16	229,57	190,09	43 638,27	0,00	43 638,27
Technicien (Michel Sauret)	7	70	27,64	10,00	193,47	1 934,74	0,00	1 934,74
Secrétariat-compta (Chloé Visentini)	7	225	22,01	32,14	154,06	4 952,08	0,00	4 952,08
Sous-total 2.						87 587,10	0,00	87 587,10
3. Frais de déplacements, d'hébergement, de restauration :								
3.3. Dépenses sur factures :								
Location voiture (12 mois)						2 577,00	515,40	3 092,40
Sous-total 3.3.						2 577,00	515,40	3 092,40
Sous-total 3.						2 577,00	515,40	3 092,40
4. Coûts indirects :								
15 % du sous-total 2						13 138,06		13 138,06
Sous-total 4.						13 138,06		13 138,06
TOTAL						105 042,16	689,40	105 731,56

Délibération N° BS-2023-11 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide la modification de demande de financement Natura 2000 pour l'animation 2023 du site « Vallées du Drugeon et du Haut-Doubs »
- Sollicite le soutien financier de la Région et de l'Union Européenne (FEADER) pour un montant de 105 731,56 €
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire cette demande

B. Suivis/Etudes Natura 2000 2023

La mise en œuvre des Documents d'Objectifs (DOCOB) du site N2000 comporte un volet « Suivis et études » conséquent. Les objectifs de ces suivis sont :

- Connaître la localisation des espèces sensibles et des sites de nidification afin d'informer les usagers (propriétaires, agriculteurs, forestiers, etc.) afin de les protéger pendant la période de reproduction
- Poursuivre la réalisation de suivis floristiques et entomologiques (papillons et libellules) afin de suivre les effectifs et évaluer l'efficacité des actions de gestion.
- Améliorer nos connaissances du site Natura 2000 en réalisant des études plus ponctuelles.

En 2023, le programme prévu est le suivant :

- 1 stage sur le suivi du Courlis cendré et Vanneau huppé
- Le suivi du Milan royal réalisé en interne
- Des cessions de baguage de Bécassine des marais
- Les suivis habituels des habitats, de la flore, des papillons et des libellules patrimoniales sur le Drugeon
- La poursuite des suivis naturalistes initiés dans le cadre du LIFE Tourbières du Jura, afin d'évaluer l'efficacité de travaux de restauration.

	Fréquence de réalisation	Rémunération	Prestations	Détails	Total	
Gestion et protection des espèces	annuel	6 933,29 €	3 914,90 €	Suivis en interne + stagiaire Courlis/Vanneau	10 848,19 €	45 671,97 €
Suivis pour l'évaluation de la gestion	annuel	1 837,78 €	32 986,00 €	Suivis habituels Flore, Papillon, Libellule	34 823,78 €	
				Frais de structure	1 315,66 €	
				Total	46 987,63 €	

Le montant prévisionnel s'élève à 46 987,63, selon la répartition sur le tableau ci-dessous. Un financement Natura 2000 Région+FEADER à hauteur de 100% est attendu.

					Dépenses HT	TVA éligible	Dépenses éligibles au FEADER
1. Prestation de service – Frais de sous-traitance :							
Suivis papillons-libellules Drugeon (AARNLR)					9 000,00	0,00	9 000,00
Suivi flore Drugeon (CBNFC-ORI)					12 316,00	0,00	12 316,00
Suivis papillons post-LIFE (AARNLR)					4 000,00	0,00	4 000,00
Suivis flore post-LIFE (CBNFC-ORI)					7 670,00	0,00	7 670,00
Stagiaire Suivi Courlis-Vanneau					2 664,90	0,00	2 664,90
Sous-total 1.					35 650,90	0,00	35 650,90
2. Dépenses de rémunération :							
	h/j	h	coût/h	coût/j			
Chargée de mission (Camille Barbaz)	7,00	105	27,28	190,96	2 864,40	0,00	2 864,40
Technicien (Michel Sauret)	7,00	231	25,57	178,99	5 906,67	0,00	5 906,67
Sous-total 2.					8 771,07	0,00	8 771,07
3. Frais de déplacements, d'hébergement, de restauration :							
3.1. Dépenses sur frais réels :							
					0,00		0,00
							0,00
Sous-total 3.1.					0,00	0,00	0,00
3.2. Dépenses sur coûts forfaitaires :							
		nb	coût/u				
repas			15,25				0,00
nuitées			60,00				
déplacement suivis			0,25		0,00		0,00
Sous-total 3.2.					0,00	0,00	0,00
3.3. Dépenses sur factures :							
frais de déplacement suivis					1 041,67	208,33	1 250,00
Sous-total 3.3.					1 041,67	208,33	1 250,00
Sous-total 3.					1 041,67	208,33	1 250,00
4. Coûts indirects :							
15 % du sous-total 2					1 315,66		1 315,66
Sous-total 4.					1 315,66		1 315,66
TOTAL					46 779,30	208,33	46 987,63

Délibération N° BS-2023-12 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide la modification de demande de financement Natura 2000 pour les Suivis/études du site « Vallées du Drugeon et du Haut-Doubs »
- Sollicite le soutien financier de la Région Bourgogne Franche Comté et de l'Union Européenne (FEADER) pour un montant de 46 987.63 €
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire cette demande

6. Point sur la réflexion engagée par les collectivités Franco-suissees du secteur des Brenets sur l'assèchement récurrent des bassins du Doubs

Au cours de l'été 2022, face au constat d'un nouvel assèchement des bassins du Doubs à Villers le Lac, entraînant des impacts sur le plan touristique (arrêt des promenades en bateau notamment) les collectivités locales Françaises et Suissees concernées ont mis en place un groupe de travail informel (« Task Force ») pour essayer de trouver en commun des solutions.

Ce sont les suissees (commune du Lôle et service économie du canton de Neuchatel) qui ont été à l'initiative de ce groupe de travail. Ils ont ensuite associé les collectivités françaises de l'Agglomération

Urbaine du Doubs (notamment la commune de Villers le Lac et la communauté de communes du Val de Morteau).

L'EPAGE a été invité à participer aux réunions à partir de fin août par la Communauté de communes du Val de Morteau

Le Directeur de L'EPAGE, qui a participé à une réunion le 31 août, a pu indiquer quelle était la situation hydrologique sur le bassin du haut doubs, la problématique des pertes sur le secteur du Saugeais et les actions entreprises par l'EPAGE (restauration des zones humides et des cours d'eau, projet de restauration du lit du Doubs, projet de reconstruction du barrage du lac St Point).

La problématique du changement climatique a aussi été évoquée afin de faire prendre conscience que la diminution des débits du Doubs et donc des apports dans le lac des Brenets allait s'ancre dans la durée.

Côté Suisse, il est mis en avant de possibles pertes en amont du Saut du Doubs qui ont fait l'objet de tentatives d'obstruction par le passé et qui se seraient accentuées ces dernières années (en lien potentiellement avec des secousses sismiques entre 2010 et 2022) entraînant la baisse du niveau du lac.

Cette Task Force souhaite étudier le fonctionnement hydrologique du lac et de possibles travaux de bouchage de ces pertes et a fait chiffrer une étude par l'ISSKA (institut suisses de spéléologie et karstologie) en collaboration avec le cabinet Reilé. Coût estimatif : 39 000 CHF H.T.

A ce stade les services de l'Etat côté français n'ont pas été associés à la démarche mais tenus informés par l'EPAGE notamment.

Il serait bon de préciser les attentes et les positions côté français (ce point sera évoqué en comité syndical dans la foulée).

7. Validation des conventions de surveillance des ouvrages hydrauliques de Vuillafans, Ornans et Quingey avec les communes concernées.

L'EPAGE Haut Doubs Haute Loue est amené à gérer des ouvrages hydrauliques dont il est propriétaire, sur la Loue en particulier, afin d'assurer un écoulement suffisant pendant les crues et éviter un risque de sur inondation lié à ces ouvrages, dans certaines traversées de villages.

En particulier 5 ouvrages hydrauliques sont situés au droit de zones urbanisées sensibles aux inondations, sur les communes de Lods, Vuillafans, Montgesoye, Ornans et Quingey.

Des vannes semi-automatiques sont installées sur ces ouvrages. Elles s'ouvrent automatiquement lors de l'élévation du niveau d'eau à l'amont (en période de crue) et sont refermées automatiquement ou manuellement une fois l'épisode de crue passé.

Pour ce faire l'EPAGE assure une surveillance, une maintenance et un entretien régulier de ces ouvrages, avec du moyen humain dédié (1 technicien) et l'appui de prestataires (contrat de maintenance électromécanique).

Par ailleurs, ces 5 ouvrages disposent d'un dispositif de télésurveillance et les 2 ouvrages hydrauliques les plus sensibles vis à vis des inondations (à Ornans et Quingey) ont été équipés de caméras de surveillance.

Néanmoins, le technicien de l'EPAGE ne peut être en permanence sur ces différents ouvrages qui nécessitent une surveillance régulière et parfois, des interventions rapides pour manœuvrer une ou plusieurs vannes notamment, en période de crue ou après la crue.

Les communes concernées ont la capacité de pouvoir intervenir plus rapidement que le technicien de l'EPAGE dans certaines situations et pour certaines (Vuillafans, Ornans, Quingey) le font régulièrement depuis de nombreuses années, mais sans cadre juridique, ce qui peut poser des problèmes en cas d'incident technique ou d'accident avec des conséquences humaines (risque électrique ou mécanique, noyade...).

De ce fait il est proposé de passer des conventions de prestations de service avec les trois communes concernées afin de bien cadrer leurs interventions (périmètre, contenu et nature des interventions).

Ces conventions précisent également le circuit d'information entre les communes et l'EPAGE.

Enfin ces conventions prévoient si les communes le souhaitent un dédommagement financier, notamment en cas de mobilisation d'agents communaux.

Délibération N°BS-2023-13 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical à l'unanimité :

- Valide les conventions d'intervention avec les communes de Vuillafans, Ornans et Quingey
- Autorise le Président à signer celles-ci et tout document correspondant

8. Etude lac Saint-Point : convention de mandat avec le PNR HJ pour réalisation de la Bathymétrie haute-résolution

Dans le cadre du projet de restauration du barrage du lac Saint Point et en vue de mieux appréhender les incidences du projet sur le fonctionnement du lac, il est nécessaire d'effectuer une bathymétrie du lac (relevé topographique de la partie immergée).

Le PNR du Haut Jura souhaite lancer un programme de diagnostic du fonctionnement des lacs du massif du Jura qui intègre des relevés bathymétriques. Mais également des analyses sédimentaires, analyses sismiques pour identifier les éventuels apports d'eau souterraines etc...

Sur le lac Saint Point de nombreuses données existent déjà mais la bathymétrie est à réaliser. L'estimation est de 15 k€ H.T.

Le PNR du Haut Jura sollicitera un financement global de l'Agence de l'eau sur ce programme.

L'EPAGE serait maître d'ouvrage de la bathymétrie du lac Saint Point et par le biais d'une convention de mandat avec le PNR, ce dernier reverserait la partie de subvention de l'agence de l'eau correspondante.

Délibération N°BS-2023-14 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical à l'unanimité :

- Valide la convention de mandat avec le PNR du Haut Jura
- Autorise le Président à signer celle-ci et tout document correspondant

9. Stage « inventaire des tourbières du bassin du Dugeon » : convention de partenariat avec le CEN Franche-Comté pour l'accueil d'un stagiaire

L'inventaire des tourbières de Franche-Comté est conduit par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, en ayant recours chaque année au renfort d'un stagiaire.

En 2023, le territoire à couvrir est celui du bassin du Dugeon. Il est donc proposé, pour des raisons pratiques, une convention avec le CEN, qui définit les modalités pratiques d'accueil du stagiaire : le stagiaire sera pris en charge par le CEN, et l'EPAGE met à disposition ses locaux, le matériel nécessaire à la mission de terrain, les véhicules de l'EPAGE/ou le remboursement des frais kilométriques de véhicule personnel.

Le stagiaire est co-encadré par le CEN et l'EPAGE.

Délibération N°BS-2023-15 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide la convention avec le CEN
- Autorise le Président à mettre en oeuvre celle-ci et tout document permettant l'engagement de cette mission.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 17h55.

Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY

